

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2018  
Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2018

**SEANCE DU 7 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Villeneuve Les Cerfs.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Roland BUFFET a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON.

**Absents représentés :**

Pascal ROUGIER, François-Xavier PERRAUD, Eric GOLD.

**Secrétaire de séance :** Roland GENESTIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-76 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME TERRA VOLCANA ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

**Rapporteur :** Bernard FERRIERE

Suite à la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans a créé, par délibération en date du 6 février 2018, un office de tourisme et du thermalisme intercommunal sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il sera la réunion des 3 offices de tourisme présents sur son territoire : Riom-Limagne, Volvic et Châtel-Guyon.

Tenant compte des années de collaboration au sein de l'ALT Riom-Limagne avec notre territoire communautaire et du potentiel touristique complémentaire de nos deux territoires, Riom, Limagne et Volcans et Plaine Limagne ont choisi de poursuivre le partenariat existant au sein du nouvel OT Terra Volcana.

Il importe de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention qui définisse les modalités de mutualisation et de mise en commun des moyens des trois entités.

Cette convention confie à l'office de tourisme Terra Volcana les missions d'information, accueil, promotion, commercialisation de l'offre touristique notamment. Pour cette partie commune, la communauté de communes Plaine Limagne s'engage à verser un montant annuel de 55 000 €. L'office de tourisme pourra effectuer pour notre territoire des missions spécifiques, à notre demande ; dans ce cas, la communauté de communes Plaine Limagne les financera à 100 %. Cette convention est prévue pour trois ans (jusqu'en décembre 2020).

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- d'adopter la convention correspondante,
- d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

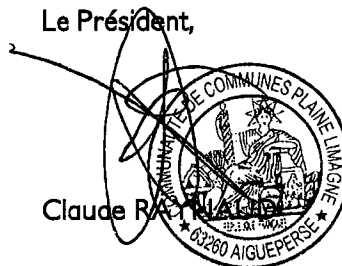
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 25/06/18

Le Président,

Le Président,



Claude R.

